

Protégez le droit des femmes à la sécurité : Dites NON à l'affaiblissement du contrôle des armes

Les carabines et fusils de chasse, facilement accessibles et légalement acquises sont souvent utilisés lors de cas de violence conjugale. Les experts en sécurité des femmes et les intervenantes des refuges de première ligne ont déclaré à plusieurs reprises que de **contrôler l'accès à toutes les armes à feu est d'une importance primordiale pour la prévention des décès évitables.**

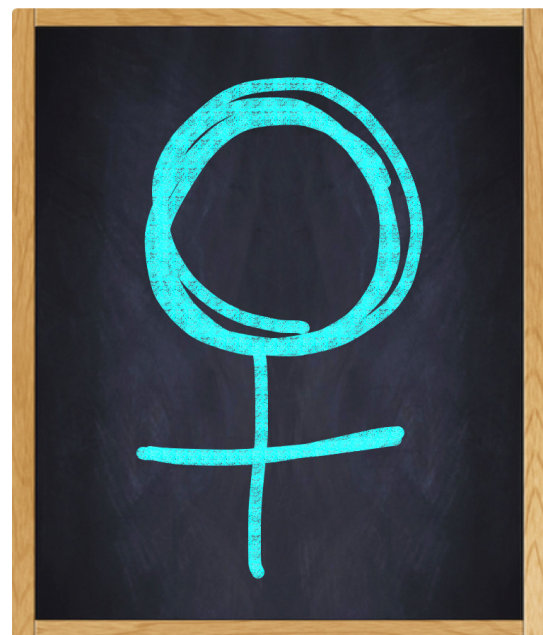
Mais, le gouvernement fédéral les a ignorés, ainsi que les victimes, les policiers et d'autres experts en sécurité publique préférant poursuivre une longue campagne de désinformation pour satisfaire une minorité bruyante qui croit qu'elle devrait avoir le droit de posséder des armes avec peu de contrôles ou de responsabilités.

La loi C-19 a été adoptée au printemps 2012 mettant fin au registre national des armes d'épaule, affaiblissant la vérification du permis d'armes à feu lors de l'achat et exigeant la destruction des données sur 7.1 millions d'armes.

En janvier dernier, grâce à des documents obtenus par la Coalition, un article du Toronto Star a révélé que l'élimination du registre des armes d'épaule faisait épargner seulement 2 millions de dollars par an au gouvernement, et qu'il **n'y aurait pas d'économies pour les contribuables puisque la somme devait être réinvestie pour compenser des faiblesses créées par cette décision en ce qui concerne la sécurité publique.**

Malgré les demandes des policiers, les données sur la propriété de 5,6 millions de carabines et fusils de chasse (hors Québec) ont été détruites, ce qui rend impossible de retracer, jusqu'à leur propriétaire, les armes à feu volées ou récupérées sur des scènes de crime, **y compris celles récupérées après un homicide conjugal.** Les données supprimées incluaient des renseignements sur la propriété des armes à feu comme le Ruger Mini-14, une arme à feu surnommée le « fusil d'assaut du pauvre », qui dans les mains d'un individu déséquilibré a tué quatorze femmes à l'École Polytechnique de Montréal.

Les experts en sécurité affirment que les risques de violence armée auxquels font face les femmes vulnérables et leurs enfants ont augmenté depuis l'élimination de l'obligation d'enregistrer tous les fusils de chasse et les carabines. L'enregistrement assurait que les armes à feu étaient vendues ou cédées uniquement à des titulaires d'un permis valide. Sans cette mesure de sécurité, il est beaucoup plus facile pour les 17 000 Canadiens dont le permis a été révoqué ou la demande refusée depuis 2005 d'acheter une arme, y compris ceux qui sont accusés de violence conjugale.



La Loi sur les armes du Canada était reconnue comme un modèle pour lutter contre la violence armée contre les femmes.

Des Rapporteuses spéciales de l'ONU ont insisté sur le fait que les pays qui ne réglementent pas suffisamment les armes à feu manquent à leurs obligations en vertu du droit international, particulièrement en ce qui touche au respect de la sécurité des femmes et des enfants.

La lutte se tourne vers les tribunaux.

Le gouvernement du Québec se bat pour récupérer les données de la province de manière à constituer son propre registre afin de mieux protéger ses citoyens, et ce avec l'appui unanime de l'Assemblée nationale. Après une victoire en Cour Supérieure, et un revers en Cour d'appel, Québec porte actuellement la cause devant la Cour Suprême.

La Clinique Barbra Schlifer de Toronto a déposé un recours constitutionnel basé sur la violation du droit à la vie, à la liberté et à la sécurité des femmes vertu de l'article 7, et sur la violation des droits à l'égalité des femmes en vertu de l'article 15 de la Charte des droits et libertés.

Joignez le combat pour la protection des mesures de sécurité importantes pour toutes les femmes et les enfants.

Agissez dès maintenant!

1. **Écrivez une lettre, téléphonez ou envoyez un courriel à votre député(e) fédéral(e) et aux chefs de parti.** Dites-leur que vous vous sentez préoccupé(e)s, que vous ne tolérerez pas davantage d'affaiblissement de nos lois sur le contrôle des armes et que vous vous souviendrez du démantèlement progressif du contrôle des armes lors des prochaines élections. Les coordonnées de votre député(e) sont disponibles sur www.parl.gc.ca.

×	PCC	Le très hon. Stephen Harper	(613) 992-4211	Stephen.Harper@parl.gc.ca
×	NPD	L'hon. Thomas Mulcair	(613) 995-7224	Thomas.Mulcair@parl.gc.ca
×	PLC	Justin Trudeau	(613) 995-8872	Justin.Trudeau@parl.gc.ca
×	BQ	André Bellavance (chef en chambre)	(613) 995-1554	Andre.Bellavance@parl.gc.ca
×	PVC	Elizabeth May	(613) 996-1119	Elizabeth.May@parl.gc.ca

2. **Impliquez-vous dans la campagne en ligne**, suivez-nous sur Twitter : @cgcmontreal.
3. **Écrivez une lettre au rédacteur ou à la rédactrice en chef de votre quotidien local pour vous assurer que les faits réels sur le contrôle des armes soient également couverts.** Contactez-nous si vous souhaitez que nous vous informions des opportunités pour envoyer des lettres ou que nous vous aidions à répondre.
4. **Encouragez d'autres personnes à s'impliquer et sensibilisez-les aux risques associés à une mauvaise utilisation des armes à feu.**
5. **Faites un don à la Coalition** et soutenez ainsi la lutte sans relâche pour des lois sensées sur les armes à feu au Canada. Nous acceptons les paiements Paypal sur notre site web : www.controledesarmes.ca.

Les femmes et les enfants en régions sont les plus à risque

Chaque année au Canada, plus de 100 000 femmes et enfants fuient leur domicile pour trouver refuge dans une maison d'hébergement. La violence par arme à feu sous la forme de l'intimidation, du contrôle ou même de l'homicide est présente dans bien des cas. **Des études ont montré que les taux d'homicides dans des situations de violence conjugale augmentent de manière significative quand il y a présence d'une arme à feu.** Les carabines et fusils de chasse sont les armes les plus fréquemment utilisées dans ces situations. Alors que l'opposition au contrôle des armes est souvent dépeinte comme un enjeu rural, le taux de décès par arme à feu est plus élevé en région et dans les zones nordiques où l'accès aux armes est chose plus commune. Ce sont précisément les femmes et les enfants qui habitent ces régions qui sont les plus exposés à risque avec l'affaiblissement de la loi sur le contrôle des armes.

Les faits – Les femmes et la violence par arme à feu

- La majorité des décès par arme à feu au Canada sont causés par des fusils et des carabines, qui sont les armes le plus souvent utilisées pour menacer et blesser. **Toutes les armes à feu sont potentiellement dangereuses et doivent être réglementées.**
- **Dans 72 % des cas**, ce sont des **armes d'épaule** qui sont utilisées lors d'homicide conjugal sur des femmes. D'ailleurs, depuis l'entrée en vigueur en 1995 de contrôles plus stricts sur toutes les armes à feu, le **nombre d'homicides conjugaux avec carabine et fusil a chuté de 69 %**, alors que le taux d'homicides conjugaux employant d'autres moyens est resté sensiblement le même.
- Le fait d'avoir une arme à feu à la maison **augmente considérablement le risque de décès dans des situations de violence conjugale.** Plusieurs enquêtes de coroners ont identifié l'accès aux armes à feu comme un des principaux facteurs déterminants si une femme est tuée lors d'une situation de violence conjugale.
- Il y avait **7,1 millions d'armes non restreintes enregistrées** au registre. Lorsqu'on parle de ces armes comme s'il s'agissait de « fusils pour la chasse aux canards », on minimise la menace qu'elles posent pour la sécurité publique.

« Les carabines et les fusils de chasse sont les armes les plus souvent utilisées pour menacer les femmes et les enfants. Les menaces par arme à feu ne sont pas comptabilisées dans les statistiques, et pourtant, leurs ravages sont bien réels. Combien de femmes en maison d'hébergement nous ont dit que le seul fait que la carabine soit à côté de la porte constituait une menace constante à leur sécurité! »

— Manon Monastesse, Fédération de ressources d'hébergement pour femmes violentées et en difficulté du Québec

La COALITION pour le contrôle des armes

controledesarmes.ca • cgc.montreal@gmail.com • [@cgcmontreal](https://twitter.com/cgcmontreal) • 514.528.2360

Fondée à la suite de la tuerie de l'École Polytechnique, la Coalition pour le contrôle des armes est le seul organisme national qui œuvre pour réduire les décès, les blessures et le crime par arme à feu. Sa position à l'égard de la réglementation des armes à feu a reçu l'appui de plus de 300 organisations à ce jour incluant l'Association canadienne de santé publique, la Société canadienne de pédiatrie, le YWCA Canada et l'Association canadienne des chefs de police.